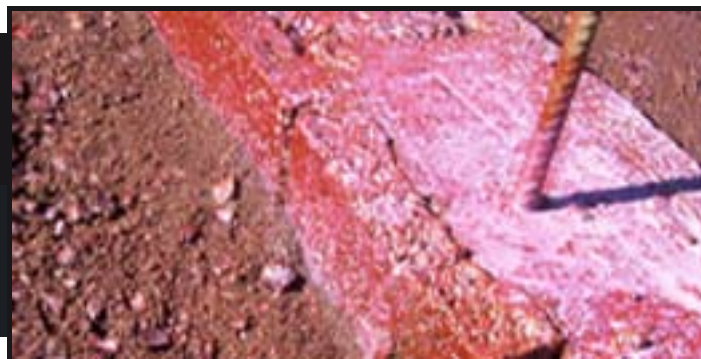




PROTECTION DES BÂTIMENTS

TRAITEMENT ANTI-TERMITES PRÉVENTIF



BOURBON DESINSECTISATION réalise l'application de barrière physico-chimique anti-termite tel que le définit la législation en vigueur.

L'utilisation d'un procédé novateur comme moyen préventif fait partie intégrante du processus de construction des bâtiments à usages d'habitations ou à usages professionnels.

Notre intervention dépend des procédés de construction (construction sur dalle, sur pilotis, sur vide sanitaire, sur sous-sol habitable, mixte, en béton banché).

L'objectif principal recherché lors de l'application de la barrière physico-chimique vise à empêcher le termite souterrain d'infester ultérieurement le bâti.

Ce mode d'intervention respecte les nouvelles directives en matière de traitement anti-termite préventif (interdiction de l'épandage chimique depuis la mise en application du 2^{ème} décret le 25/11/2007).

Ce procédé est respectueux de l'environnement puisque la conception du produit interdit tout ruissellement de la matière active vers les nappes phréatiques.

Cette intervention est garantie 10 ans.